

A.S.A VELAY AUVERGNE
Affiliée à la Fédération Française du Sport Automobile

31^{ème} RALLYE REGIONAL VELAY AUVERGNE

PROGRAMME-HORAIRES :

- Parution du règlement : lundi 29 juillet 2013.
- **Ouverture des engagements : mercredi 07 août 2013.**
- **Clôture des engagements : lundi 19 août 2013.**
- Dates des reconnaissances : le samedi 24 et dimanche 25 août 2013.
- Vérifications administratives :

Samedi 31 AOUT 2013 de 7H00 à 10H45 à la Mairie de t Julien Chapeuil

- vérifications techniques :

Samedi 31 AOUT 2013 de 7H15 à 11H00 Place Emmanuel MAURAS

(Derrière la Gendarmerie)

- 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : le samedi 31 aout 2013 à 10H00 à la Mairie de Saint Julien Chapeuil.
- Publication des équipages admis au départ : le samedi 31 aout 2013 à 11H45 place Emmanuel Mauras.
- départ de Saint Julien Chapeuil, Place Emmanuel MAURAS à 12H30 (1^{ère} voiture).
- arrivée à Saint Julien Chapeuil, Place Emmanuel MAURAS à 21H46 (1^{ère} voiture).
- publication des résultats partiels : le dimanche 1 septembre 2013 à 00H30 Place Emmanuel MAURAS
- vérification finale : Place Emmanuel MAURAS à Saint Julien Chapeuil le dimanche 1 septembre 2013.
- publication des résultats du rallye : dimanche 1 septembre 2013 à 00H30.
- remise des prix : à la Salle Polyvalente de Saint Julien Chapeuil à partir de 11H30 le dimanche 1 septembre 2013.

ARTICLE 1P : ORGANISATION :

L'Association Sportive Automobile Velay-Auvergne organise le samedi 31 aout et dimanche 1 septembre 2013, la 31^{ème} édition du Rallye Régional Velay-Auvergne en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro : R333 en date du 15/07/2013 et du CRSAA 26 R/RR du 27/06/213.

COMITE D'ORGANISATION :

- président : Marc HABOUZIT
- membres :
 - DESHORD Claude
 - HABOUZIT Christelle
 - TESTUD Patrick
- secrétariat du Rallye, adresse : ASA VELAY AUVERGNE
Marc HABOUZIT
14 Route du Puy
43150 LAUSSONNE
- téléphone : 06/08/43/07/11 ou 06/86/72/45/91 ou 04/71/08/70/20
- fax : 04/71/05/04/17
- E.mail : habouzit.marc@orange.fr

1.1P : OFFICIELS :

- président du Collège des Commissaires Sportifs :
Monsieur Armand AGOSTHINO n°12775
- commissaires Sportifs :
Monsieur Franck DEMULDER n°2408
Monsieur Georges BEAL n°2910
- directeur de Course :
Monsieur Thierry DUPECHER n°3564
- directeur de Course ES 1/3/5 :
Monsieur Jean Paul FRANCOIS n 162917
- directeur de Course ES 2/4/6 :
Monsieur Marc MOULIN n°19079
- médecin chef :
Docteur Dimitry BOLOTNIKOF
Docteur Achille SOSSOU
- commissaire technique responsable :
Monsieur Gérard JOUVHOMME n°51582
- commissaires techniques :
Monsieur Christian ALLOIN
n°13706
Monsieur Olivier CAPPELLETI n°134399
Monsieur Emeric PASCAL n°37568
- chargés des relations avec la presse :
Monsieur Marc HABOUZIT n°7145
- relation concurrents :
Madame Joëlle ALLEMAND n°16382
Monsieur François CHASSAGNOL n°15142
- juge de fait :
Monsieur Fernand VERRIERE n°6123

1.2P : ELIGIBILITE :

Le Rallye Régional Velay-Auvergne 2013 compte pour la Coupe de France des rallyes (coefficient 2), le Challenge du Comité d'Auvergne et le Challenge de l'ASA Velay-Auvergne.

1.3P : VERIFICATIONS :

Les équipages engagés recevront, avec accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le samedi 31 aout 2013 de 7H00 à 10H45 Place Emmanuel MAURAS à Saint Julien Chateuil.

Les vérifications techniques auront lieu le samedi 31 aout 2013 de 7H15 à 11H00 Place Emmanuel MAURAS à Saint Julien Chateuil.

Les vérifications finales seront effectuées au garage RENAULT à Saint Julien Chateuil, taux horaire de la main d'œuvre : **60^E00 TTC.**

ARTICLE 2P : ASSURANCES :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES :

3.1P : DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P : Toutes les personnes qui désirent participer au **Rallye Régional Velay Auvergne** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la Poste faisant foi) la demande d'engagement ci-joint, dûment complété, avant le **mardi 27 août 2013**.

3.1.10P : Le nombre des engagés est fixé à **150** voitures maximum

3.1.11.1P : Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **325^E00**.

- Sans la publicité facultative des organisateurs : **650^E00 (x2)**.

Il sera consenti une remise de 25^E00 aux équipages 100%

ASA Velay Auvergne. En cas de liste d'attente, les licenciés de l'ASA Velay Auvergne sont prioritaires.

3.1.12P : la demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS :

4.3P : Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.2.3P : Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 4.6 : IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures se fera par l'apposition de 2 plaques (210mn X 140mn) l'une située à l'avant de la voiture et l'autre à l'arrière.

Le numéro de plaque sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu s pour le rallye.

Position de la plaque avant : située dans l'angle supérieur droit du pare brise.

Position de la plaque arrière : située à la place de la plaque d'immatriculation arrière.

Couleur : trait noir sur fond blanc.

ARTICLE 5P : PUBLICITE :

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES :

6.1P : DESCRIPTION :

Le Rallye Régional Velay Auvergne représente un parcours de 118.2km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 30.3km.

Les épreuves spéciales sont :

- **ES 1/3/5 : LAUSSONNE / FREYCENET LATOUR**

- **ES 2/4/6 : LAUSSONNE / LE BETZ.**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

POUR LE RALLYE 100M AVANT LA TRAVERSEE DU VILLAGE DE SAINTATTENTION : UNE CHICANE SERA MISE EN PLACE MARSAL

6.2P : RECONNAISSANCES :

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P : les reconnaissances auront lieu le samedi 24 et dimanche 25 août 2013 de 08h00 à 20h00

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE :

7.2P : GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES.

7.2.11P : Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires de route : tenue habituelle et badge.
- Chef de poste : tenue habituelle.

ARTICLE 8P : RECLAMATION –APPEL :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P : CLASSEMENTS :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P : PRIX :

Prix en chèques et coupes.

Les coupes ne sont pas cumulables.

Classement féminin 70^E00 et une coupe.

La remise des prix se déroulera le dimanche 1 septembre 2013 à 11H30 à la Salle Polyvalente de Saint Julien Chapteuil.

SCRATCH :

	50 à 70	71 à 90	91 à 110	+ de 111
PREMIER	220^E00	270^E00	300^E00	350^E00
DEUXIEME		130^E00	200^E00	240^E00
TROISIEME			150^E00	150^E00
QUATRIEME				80^E00

GROUPES :

	- de 20	21 à 30	31 à 40	41 à 50	+ de 50
PREMIER	70^E00	120^E00	120^E00	120^E00	120^E00
DEUXIEME			60^E00	70^E00	90^E00
TROISIEME				30^E00	60^E00
QUATRIEME					30^E00

CLASSES :

	1 ou 2	3 à 4	5 à 10	+ de 10
PREMIER	165^c 00	325^E00	325^E00	325^E00
DEUXIEME			140^E00	140^E00
TROISIEME			80^c00	110^E00
QUATRIEME				60^E00

**31^{ème} Rallye VELAY AUVERGNE
ASA VELAY AUVERGNE**

DES/A ES	ITINERAIRE 1^{ère} SECTION	KM	Temps imparti	1^{ère} voiture	Dernière Voiture
CH 0	PLACE EMMANUEL MAURAS SAINT JULIEN CHAPTEUIL	0.000	0'	12H30	15H00
	Au cédé le passage à gauche sur RD15	0.400			
	A gauche direction Noustoulet (panneau vert)	3.400			
CH 0A	A l'abribus Entrée ZONE D'ASSISTANCE	3.600	10'	12H40	15H10
CH 0B	Sortie ZONE D'ASSISTANCE	4.600	20'	13H00	15H30
	Au X D15/D36 à gauche direction LANTRAC/LE MONASTIER SUR GAZEILLE	6.400			
	Au X D28/D36 tout droit direction LAUSSONNE	6.600			
	Au X D36/D39 tout droit direction LAUSSONNE	7.000			
	Au giratoire D36 direction LAUSSONNE	8.100			
	Dans LAUSSONNE (angle Hôtel Le Clair Logis) X D36/D49 à droite direction FREYCENET LATOURE	13.300			
	Au X D49/D275 à gauche direction FREYCENET LATOUR	13.400			
CH 01	A droite Garage Renault	13.400	20'	13H20	15H50
	NEUTRALISATION 3 minutes				
DES 1	En face entrée Etablissement VOCANSON à gauche	13.700		13H23	15H53
AES 1	A la ferme à droite	17.100			
STOP	Vers dépôt à verre à gauche	17.400			
	Au X D500/D275 à gauche direction FAY SUR LIGNON	17.600			
	Au X D500/D278 tout droit direction FAY SUR LIGNON	17.700			
	Au X D500/D36 à gauche direction MOUDEYRES	21.700			
	Au X D36/D361 à gauche direction LAUSSONNE	23.500			
	Au X D36/D49 à droite direction LES PLANCHAS/SAINT JULIEN CHAPTEUIL	27.900			
	Direction SAINT JULIEN CHAPTEUIL à gauche entre les maisons	28.000			
CH 02	En face 1 ^{ère} maison à droite	29.400	40'	14H03	16H33
	NEUTRALISATION 3 minutes				
DES 2	Au chemin à gauche	29.800		14H06	16H36
	Au PLANCHAS direction SAINT JULIEN CHAPTEUIL				
AES 2	A la sur largeur à gauche	36.500			
STOP	Au X du BETZ	36.700			
	Au X D49/D150 tout droit direction SAINT JULIEN CHAPT	37.700			
	Au X D15/D150 à gauche direction LE PUY EN VELAY	38.900			
	A gauche sur Rue Emmanuel MAURAS	39.300			
CH 03	PLACE EMMANUEL MAURAS SAINT JULIEN CHAPTEUIL	39.400	30'	14H36	17H06
	PARC DE GROUPEMENT 1H14 MAXI				

CH/DE S/ AES	ITINERAIRE 2ème SECTION	KM	TEMPS IMPARTI	1ère VOITURE	DERNIERE VOITURE
CH 03A	Idem CH 0	39.400		15H50	18H20
CH 03B	Idem CH 0A		10'	16H00	18H30
CH 03C	Idem CH 0B		35'	16H35	19H05
CH 04	Idem CH 1		20'	16H55	19H25
	NEUTRALISATION 3minutes				
DES 3	Idem DES 1			16H58	19H28
AES 3	Idem AES 1				
STOP					
CH 05	Idem CH 2		40'	17H38	20H08
	NEUTRALISATION 3 minutes				
DES 4	Idem DES 2			17H41	20H11
AES 4	Idem AES 2				
STOP					
CH 06	Idem CH 3	78.800	30'	18H11	20H41
	PARC DE REGROUPEMENT 1H14 MAXI				

CH/DE S/ AES	ITINERAIRE 3ème SECTION	KM	TEMPS IMPARTI	1ère VOITURE	DERNIERE VOITURE
CH 06A	Idem CH 3A	78.800		19H25	21H55
CH 06B	Idem CH 3B		10'	19H35	22H05
CH 06C	Idem CH 3C		35'	20H10	22H40
CH 07	Idem CH 4		20'	20H30	23H00
	NEUTRALISATION 3 minutes				
DES 5	Idem DES 1			20H33	23H03
AES 5	Idem AES 1				
STOP					
CH 08	Idem CH 5		40'	21H13	23H43
	NEUTRALISATION 3 minutes				
DES 6	Idem DES 2			21H16	23H46
AES 6	Idem AES 2				
STOP					
CH 09	Idem CH 6	118.200	30'	21H46	00H16
	ENTREE DE PARC EN AVANCE NON PENALISE				

ATTENTION
ZONE D'ASSISTANCE INTERDITE

EN DEHORS DU PARC

IMPORTANT

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

1 RECONNAISSANCES

Application article 6.2 page 133 FRANCE AUTO
REGLEMENTATION

Afin de préserver l'avenir des rallyes, nous vous demandons de respecter scrupuleusement le code de la route ainsi que l'environnement et la quiétude des habitants de toutes les localités traversées, et tout particulièrement nous vous demandons de ne pas effectuer de demi-tour dans les villages et de limiter les nuisances sonores surtout dans la traversée de Saint-Marsal (ES 2, 4,6).

Les reconnaissances et non les essais seront autorisés à partir du samedi 24 et dimanche 25 août 2013 de 08h00 à 20h00

2 PARCOURS DE LIAISON

Les parcours de liaison seront effectués au maximum à une vitesse moyenne de 50 Km/h et dans le respect du code de la route. Des contrôles seront effectués pendant toute la durée du rallye, qui entraîneront des pénalités selon l'article 8 page 143 de la réglementation.

3 ASSISTANCES ET ACCOMPAGNATEURS

Assistances et accompagnateurs devront se conformer aux consignes générales de sécurité, le concurrent ou le pilote restant solidairement responsable de leurs agissements qui pourront, éventuellement, entraîner la mise hors course de l'équipage concerné.

Merci de respecter le parc d'assistance (pas de frein à main) sous peine d'exclusion.

Soyez sympathiques, aidez-nous à faire de cette 31^{ème} édition du Rallye Velay Auvergne, un modèle du genre dans ce domaine, respectez les riverains qui ont le droit de sortir de chez eux sans courir le moindre risque.

Par avance merci à tous.

A.S.A VELAY AUVERGNE